

1) Perte ou vol d'objet :

NB : Si le vol a pu être filmé, apporté l'enregistrement sur un support exploitable

1.1) Carte d'identité :

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Perte	Vous pouvez directement aller à la commune muni d'une photographie.
Vol d'une carte d'identité belge / belge pour étranger	Photographies d'identités (1 pour la police / 1 pour la commune)
Carte d'identité étrangère	N° du document via votre ambassade sur un document officiel - seule une attestation générale sera délivrée

1.2) Permis de conduire

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Permis de conduire belge	Vous présentez avec une preuve d'identité
Permis de conduire étranger	N° du document via votre ambassade sur un document officiel – seule une attestation générale sera délivrée, le duplicata sera obtenu via l'ambassade

1.3) Certificat d'immatriculation : le n° de châssis doit être vérifié

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Le véhicule peut circuler	Venir avec le véhicule – Pour les immatriculations 1.XXX.XXX, prendre la 2 ^{ème} partie du certificat
Le véhicule ne peut plus circuler	<ul style="list-style-type: none">- Vous habitez la commune, vous présenter au poste de police – Pour les immatriculations 1.XXX.XXX, prendre la 2^{ème} partie du certificat- Vous n'habitez pas la commune, présentez-vous à votre poste de police local
Le véhicule a été vendu ou détruit	<ul style="list-style-type: none">- Le véhicule ne se trouve pas sur la commune, présentez-vous a poste de police de la localité où se trouve le véhicule- Le véhicule se trouve sur la commune, vous présenter au poste de police – Pour les immatriculations 1.XXX.XXX, prendre la 2^{ème} partie du certificat- Destruction : preuve de destruction

1.4) Certificat de conformité

Une déclaration sur l'honneur signalant la perte est suffisante. Cette déclaration doit être ensuite transmise auprès du constructeur du véhicule pour obtenir un duplicata.

1.5) Vol dans véhicule

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Vol simple	Présentez-vous au poste de police
Vol avec effraction	<ul style="list-style-type: none">- Prendre des photographies si vous devez remplacer une vitre en urgence- Présentez-vous au poste de police

1.6) Vol de remorque

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Remorque immatriculée (MMA +750 KG)	<ul style="list-style-type: none">- Prendre le certificat d'immatriculation / facture- Photographie de la remorque
Remorque non immatriculée	<ul style="list-style-type: none">- N° de série éventuel- Facture d'achat- Photographie de la remorque

1.7) Plaque d'immatriculation :

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Plaque officielle belge ou étrangère	Prendre les documents du véhicule
Reproduction de plaque	Une déclaration n'est pas nécessaire

1.8) Passeport

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
Passeport belge	<ul style="list-style-type: none">- preuve d'identité- n° du passeport
Passeport étranger	<ul style="list-style-type: none">- N° du document via votre ambassade sur un document officiel- seule une attestation générale sera délivrée, le duplicata sera obtenu via l'ambassade

1.9) Carte de banque

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
	<ul style="list-style-type: none">- Faire Card stop – 070/344.344- Prendre le n° de dossier card stop- N° de la carte via la banque- N° de compte lié à la carte

1.10) GSM

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
	<ul style="list-style-type: none">- N° IMEI du GSM qui se trouve sur la boîte et la facture d'achat- Numéro d'appel lié au GSM - opérateur

1.11) Tout autre objet

<u>Type</u>	<u>Que prendre avec vous ? – Que faire ?</u>
	<ul style="list-style-type: none">- Facture d'achat- Photographies de l'objet- N° de série (emballage, facture etc.)

2) Coups et blessures:

NB : Si le fait a pu être filmé, apporté l'enregistrement sur un support exploitable

Que prendre avec vous ?

- Constat de lésion par un médecin (urgentiste ou généraliste)
- Certificat d'incapacité de travail même pour une personne ne travaillant pas
- Photographies des lésions
- Identités des témoins (N° de GSM si possible)

3) Harcèlement :

Que prendre avec vous ? Que faire ?

3.1) Par téléphone

- Vous pouvez déposer plainte au service de médiation via le formulaire en ligne sur www.ombudsmantelecom.be.

En utilisant cette procédure, l'opérateur identifiera le titulaire de la ligne téléphonique posant problème. Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite déposer une plainte contre l'auteur de ces appels/SMS au bureau de police.

- Effectuer le relevé (date et heures) des appels
- Faire bloquer le numéro
- Une fois le n° identifié, prendre rendez-vous au poste de police puis vous y présenter avec l'identification et le relevé des appels

3.1) Par SMS

- Imprimer les SMS échangés
- Faire bloquer le numéro

3.2) Média sociaux

- Imprimer les captures d'écrans des messages échangés

3.3) Autres formes d'harcèlement

- Prendre d'éventuels écrits

4) Injure / diffamation :

Que prendre avec vous ? Que faire ?

4.1) Via média sociaux

- Imprimer les captures d'écrans des messages échangés

4.2) Autres formes

- Prendre d'éventuels écrits

5) Droit de garde :

- Prendre le jugement ou tout arrangement écrit

6) Dégradations

6.1) Bien immobilier

- Faire le 101 pour l'envoi d'un équipage ou prendre des photographies et les imprimer

6.2) Bien mobilier

- Prendre des photographies et les imprimer
- Facture d'achat
- Prendre l'objet si possible

7) Escroquerie :

- Extraits de compte avec les mouvements litigieux
- N° de compte bancaire du suspect
- N° de téléphone utilisé (date et heures des appels)
- Adresses mails utilisées
- Reçu Western Union ou autre institution
- Imprimer les mails échangés et les pièces jointes
- ...

1) Perte ou vol d'objet :	1
1.1) Carte d'identité :	1
1.2) Permis de conduire.....	1
1.3) Certificat d'immatriculation : le n° de châssis doit être vérifié	2
1.4) Certificat de conformité	2
1.5) Vol dans véhicule.....	3
1.6) Vol de remorque.....	3
1.7) Plaque d'immatriculation :	3
1.8) Passeport	4
1.9) Carte de banque	4
1.10) GSM	4
1.11) Tout autre objet.....	5
2) Coups et blessures:.....	5
3) Harcèlement :	5
3.1) Par téléphone	5
3.2) Média sociaux.....	6
3.3) Autres formes d'harcèlement	6
4) Injure / diffamation :	6
4.1) Via média sociaux	6
4.2) Autres formes	6
5) Droit de garde :	6
6) Dégradations	7
6.1) Bien immobilier	7
6.2) Bien mobilier	7
7) Escroquerie :	7